

Récompenses et incitations - doivent-ils être inclus dans le calcul des droits pour les périodes d'absence?

L'entrée en vigueur du nouveau Code du travail a entraîné importante changements affectant entre autres le calcul de paiement pour les périodes d'absence - cette question est abordée par l'expert juridique de Kovács Réti Szegheő Société d'Avocats dans la colonne juridique de Origo. L'instrument juridique déjà répandue de revenu moyen a été remplacée par celle du paiement pour les périodes d'absence, qui soulève la question si des récompenses et des incitations devraient être comprises dans la base de calcul de la rémunération d'absence.

Avec le nouveau Code du travail entrée en vigueur, des changements importants ont eu lieu touchant entre autres le calcul de paiement pendant une absence - a déclaré l'avocat Dr. Zita Orbán.

L'instrument juridique précédent de revenu moyen a été remplacé par l'instrument juridique de la rémunération d'absence comme le principal instrument de calcul de la rémunération, sauf dans les cas où le Code du travail prévoit une base de calcul différente, ou les cas où l'employé n'a pas droit à rémunération, en tout cas.

La base et la méthode de calcul

La méthode de calcul applicable diffère entre salaire basé sur le temps et les salaire basé sur la performance. Le montant de la rémunération d'absence en cas de salaires basés sur le temps vient du calcul basé sur le salaire de base et le cas échéant un supplément fixe éventuel en vigueur au moment de l'échéance - c'est-à-dire au le premier jour de l'absence, en règle générale.

L'expert de Kovács Réti Szegheő Société d'Avocats met l'accent sur le fait que le montant de la rémunération d'absence en cas de salaire basé sur la performance est calculé découlant du salaire et le salaire supplément basé sur la performance payé pour les six derniers mois précédant la date d'échéance.

Exclusion de la base de calcul

Cependant, ce qui peut être considéré comme salaire basé sur la performance en vue du calcul de rémunération d'absence est strictement limitée aux salaires de performance qui sont payés à remplacer et ne pas compléter le salaire de base (salaire déterminés sur une base de temps).

Il en résulte qu'aucune incitations liées à la performance tels que les bonus, primes, commissions, ou tout autre avantage de motivation similaire peuvent être inclus dans la base de la rémunération d'absence et considérant que les INP ci-dessus doivent être exclues du calcul de la rémunération d'absence, ils n'augmentent pas le montant de la rémunération d'absence, en aucune façon - a conclu le Dr Zita Orbán.

Possibilité d'inclure des suppléments de salaire dans le calcul

Comme l'expert juridique de Kovács Réti Szegheő Société d'Avocats a souligné, suppléments de salaire peuvent être calculées à la solde de l'absence que dans les cas prévus par le Code du travail. Comme condition préalable d'inclure des suppléments de salaire pour travail de nuit et le travail posté dans le calcul de la rémunération d'absence, les heures de travail de l'employé sur au moins un tiers de tous les jours ouvrables pendant la période applicable doivent être programmés d'une manière qui



autorise l'employé à ces suppléments, en cas de la prime de dimanche, il est au moins un tiers des dimanches pendant la période considérée.